

de quelque façon à l'adoption d'une telle mesure. C'est peut-être la bonne explication; j'estime néanmoins qu'une discussion de ce genre où il s'agit de déterminer à qui l'on doit attribuer le mérite et sur qui l'on doit rejeter le blâme en matière de pensions de vieillesse a quelque chose de mesquin. Plusieurs d'entre nous estiment que personne ne devrait réclamer à tout prix le mérite d'avoir préconisé cette loi. Je sais très bien qu'en poursuivant le débat ce soir je risque de nuire à la cause que je défends, mais je ne saurais laisser passer une telle occasion, ni ce soir ni en aucun temps, sans réclamer une augmentation de la pension et un abaissement de l'âge réglementaire.

(Le crédit est adopté.)

Le très hon. MACKENZIE KING: Je tiens à remercier les honorables députés d'avoir bien voulu abrégé leurs discours. Peut-être leur rendrai-je service en leur signalant qu'il faudra à peu près une demi-heure pour faire subir au bill des subsides ses trois lectures et le faire revenir à la Chambre. Une de mes fonctions consiste à indiquer au député de Son Excellence l'heure à laquelle nous l'attendons pour sanctionner les projets de loi. Je prends donc sur moi de dire qu'il sera ici à 10 heures et 15 minutes. S'il est nécessaire de retarder davantage la sanction des bills, nous le ferons, mais comme bon nombre d'honorables députés comptent partir à onze heures ce soir, j'ai pensé que ces quelques mots seraient appréciés.

(Rapport est fait des résolutions qui sont lues pour la 2e fois et adoptées.)

#### SANCTION ROYALE

##### MESSAGE DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. L'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 24 juillet 1943.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable sir Lyman P. Duff, K.C.M.G., député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat le 24 juillet 1943 à 10 heures et 15 minutes pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,

F. L. C. Pereira.

#### BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. L'ORATEUR dépose le rapport du comité mixte permanent de la bibliothèque du Parlement.

## VOIES ET MOYENS

### LOI DE FINANCE

L'hon. M. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Bradette.

L'hon. M. ILSLEY: M. l'Orateur, je propose la résolution suivante s'appliquant aux montants étudiés il y a quelques instants en comité des subsides:

Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1944, les sommes de \$161,231,995.62 et \$43,633,933.82 respectivement soient octroyées à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.

L'hon. M. ILSLEY demande à déposer le bill n° 140 allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1944.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois et pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Bradette.

Sur l'article 1 (titre abrégé.)

L'hon. M. STIRLING: Le ministre assurera sans doute au comité que ce bill est rédigé dans les termes accoutumés.

L'hon. M. ILSLEY: Oui, je donne cette assurance au comité.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 5 inclusivement sont adoptés.

L'annexe est adoptée.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

#### SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que la Chambre suspende sa séance jusqu'au moment où le gentilhomme huissier à la verge noire viendra la convoquer au Sénat pour répondre au bon plaisir de Son Excellence.

J'estime opportun de rappeler à la Chambre que les honorables députés doivent revenir à la Chambre, après la sanction royale des bills.

(La motion est adoptée.)

(La séance, suspendue à 9 heures 50 minutes, est reprise à 10 heures 20 minutes.)